

Protocole Sanitaire 2020/2021

Association ABC Danse –

Mise à jour Janvier 2021

Préambule

Nous demandons à tous les adhérents de fournir un nouveau certificat médical pour la saison 2020/2021.

Toutes les mesures concernant le port du masque s'appliquent à toutes les personnes de plus de 6 ans.

Affichage des mesures d'hygiènes à respecter.

Il n'y aura pas de vestiaire à disposition ni pour la danse ni pour le fitness.

Les adhérents, de danse et fitness, devront attendre la fin du cours précédent et la sortie des personnes précédentes avant d'entrer dans la salle. L'attente doit se faire en extérieur et en gardant les distances d'un mètre. Pas d'attente dans le couloir pour le Fitness et pas d'attente dans le Hall de la salle du Moulinet.

Le téléchargement de l'application TousAntiCovid et son activation dans les établissements d'enseignement de la danse sont recommandés mais non obligatoires

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à son club et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ou les membres du foyer considérés comme des cas confirmés, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités. Les personnels des collectivités, entreprises ou des associations sportives doivent appliquer les mêmes règles et s'abstenir de participer à l'accueil des pratiquants.

Rappel des mesures barrières¹

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique.
- Le port du masque est obligatoire lors de la circulation dans les locaux – entrée et sortie des pratiquants, ...
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

¹ Annexe 1 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 détaille les mesures d'hygiène

- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles,...).
- L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette,...) doit être proscrit.
- L'utilisation de matériels personnels est privilégiée. A défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation.

Mesures spécifiques : activité de Danse modern Jazz²

Sens de circulation

Les danseuses entreront par la porte au niveau du hall du bâtiment et ressortiront par la porte qui donne sur le côté école.

Il faudra attendre que le groupe précédent soit sorti pour faire entrer le groupe suivant.

Hygiène

- Désinfection des *poignées de porte* prévue
- Du *gel hydro-alcoolique* sera mis à disposition des élèves dans chaque salle : ils devront obligatoirement en mettre sur leurs *mains* en arrivant dans la salle et en quittant la salle.
- *Désinfection des sanitaires* après chaque jour de cours de danse soit mardi, mercredi, jeudi, vendredi si utilisation de celle-ci.
- Désinfection des équipements (barres,...) avant et après chaque utilisation.

Salle de cours :

- L'aération par ouverture des fenêtres doit impérativement être réalisée en permanence, à minima ouvertes en grand à plusieurs moments de la journée.

Tenue et matériel du danseur ou de la danseuse :

- Chaque danseur et danseuse devra venir, dans la mesure du possible, vêtu de sa propre tenue pour éviter d'avoir à se changer.
- Si la danseuse n'a pas pu se changer avant le cours de danse, celle-ci, devra disposer d'un sac spécifique fermé pour y ranger ses affaires et mettre le sac dans la salle du Moulinet. Les sacs devront être espacés les uns des autres. Le changement d'affaire pourra se faire dans les sanitaires de façon très exceptionnelle.
- Tout changement de tenue et/ou de chaussures doit être effectué avant d'entrer dans la salle du cours de danse

Danser : respect des mesures sanitaires

- Une distance de 2 mètres entre chaque pratiquant·e doit être respectée, y compris pour les encadrant·e·s.

² Mesures reprises en grande partie du Guide de retour à la danse Version 3 – recommandations sanitaires

Port du masque

IL N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS VIVEMENT CONSEILLÉ DURANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.

- L'encadrant·e : port du masque obligatoire pour les cours avec des enfants y compris de moins de 6 ans.
- Pour les danseurs de **6 ans** et plus : Chaque élève devra se munir d'un masque personnel.
- Ainsi, élèves et professeurs devront porter leur masque dès qu'ils sortent de la salle de danse (dans le hall, aux toilettes, etc...).
- **Le port d'un masque grand public en tissu réutilisable de catégorie 1, couvrant nez, bouche et menton, et répondant aux spécifications AFNOR S76-001 (niveau UNS 1) ou d'un masque à usage médical normé, doit être respecté en permanence dans l'ensemble des locaux.**
- **Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.**
- **Pour les encadrants, les masques sont fournis par l'organisateur ou l'association sportive.**
- **Celui-ci doit, de plus, prévoir pour chaque accueil au sein des ERP une réserve de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.**

Mesures spécifiques : activité de Fitness

Sens de circulation

- L'entrée se fera par la porte habituelle et la sortie se fera obligatoirement par la sortie de secours et ce afin d'éviter que les personnes se croisent.

Port du masque

- Sauf lors de la pratique du sport, le port du masque est obligatoire lorsque l'on circule dans les établissements (salles d'entraînement, gymnases...)

Hygiène

- Poignées de porte désinfectées après chaque journée
- Pour les équipements que sont les STEP et les alters, l'association fournira de quoi désinfecter les instruments utilisés et ce après chaque utilisation.
- Du *gel hydro-alcoolique* sera mis à disposition des pratiquants. Ils devront obligatoirement en mettre sur leurs *mains* en arrivant dans la salle et en quittant la salle.

Pratique de l'activité³

- Le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives est recommandé : 2m entre les pratiquants pour une activité dynamique (par exemple, le tennis, le yoga, le fitness),.
- Décision en AG du 26 août dernier, de ne pas utiliser jusqu'à nouvel ordre les instruments que l'on ne peut pas facilement désinfecter (lest, élastique, corde à sauter).
- Chaque adhérent devra amener son propre tapis et sa serviette et tous les instruments qu'il pourrait détenir chez lui sont à utiliser en priorité.

Salle du chevré

- Aération de la salle du chevré est compliquée puisqu'il n'y a qu'une seule porte pour aérer donc seule la porte peut rester ouverte pour avoir un minimum d'aération.

³ Recommandations du guide des équipements sportifs concernant l'activité de Fitness